

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Quelle-ceremonie-pour-des-obseques-civiles>



Quelle cérémonie pour des obsèques civiles ?

- NOS TRAVAUX -



Date de mise en ligne : jeudi 30 août 2007

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Réunion du 18.01.06

QUELLE CEREMONIE POUR DES OBSEQUES CIVILES ?

Il n'est jamais aisé de parler d'une disparition, d'un deuil, des obsèques qui vont suivre, tant les rapports de l'homme avec la mort sont puissants. Nombreux sont ceux qui préfèrent le silence...

Et pourtant, lorsque la parole se libère, viennent les mots, les amertumes, les douleurs rentrées, les questionnements ... C'est ce qui est arrivé lors de nos travaux :

- ▶ « Ma grand mère a été inhumée sans cérémonie religieuse, ni cérémonie civile. Je l'ai très mal vécu, et encore aujourd'hui, je le ressens douloureusement. Pourquoi ? »
- ▶ « Mon ami qui était non croyant a dû « passer par l'église » pour ses obsèques. Comment se fait-il que, malgré l'expertise de l'officiant, la cérémonie me soit apparue si inappropriée, si décalée, jusqu'à me poser la question du respect dû au défunt ?
- ▶ ...

Nous nous sommes saisis du sujet.

Les premiers constats :

- ▶ 12 à 15 % de la population française pratique une religion ; bien plus de la moitié des obsèques donnent lieu à des cérémonies dans des lieux de culte. Besoin de rituels ? Force est de constater que de tous temps, des rites ont accompagné la mort, des rites d'une très grande diversité (assumés d'ailleurs de manières très diverses par les personnes concernées).
- ▶ De plus en plus, et malgré le désarroi qu'engendrent ces situations, les familles, les proches entendent maîtriser ces moments, les personnaliser, décider elles-mêmes du cours des obsèques.

Nos premières questions :

- ▶ Une cérémonie funèbre est-elle nécessaire ? En quoi ?
- ▶ Y aurait-il quelque chose de commun à tous ces rites ?
- ▶ Pourrait-on imaginer une cérémonie civile avec un complément religieux pour ceux qui le souhaitent ?
- ▶ Les obsèques : pour le défunt ? Pour ceux qui restent ?
- ▶ Qui les régit ? Quel rôle pour le maître de cérémonie ?

Quelle cérémonie pour des obsèques civiles ?

- ▶ Dans quel lieu ?
- ▶ Qu'a prévu le législateur ?
- ▶ L'ancrage social...
- ▶ ...

Pour avancer sur le sujet, nous avons sollicité un professionnel, organisateur d'obsèques. Le sujet étant loin d'être épuisé, nous avons choisi de présenter ici cette réunion de travail, dans la forme habituelle où nous débattons .

Extraits du compte rendu de M.H., secrétaire

Après que nous lui ayons fait part de notre questionnaire, notre invité, Ph., commence par nous parler de ce qui se fait en Allemagne.... Dans ce pays, il existe des salles de réunion dans les cimetières (salles multi-confessionnelles ou non). Une cérémonie civile des adieux y a lieu, et seulement ensuite un office religieux est célébré pour ceux qui le souhaitent. Les pompes funèbres n'assurent que le côté matériel ; elles ne sont pas organisateurs de la cérémonie.

JP. suggère une salle intercommunale, tandis qu'El. souligne qu'en l'absence d'un tel local, c'est le funérarium qui fait office de lieu de cérémonie, funérarium souvent trop petit (et qui n'existe pas dans toutes les villes).
Inconvénient : un lieu intercommunal pose le problème du changement de commune pour le corps du défunt, ce qui, en France, est strictement réglementé.

Ph. souligne que nos funérariums sont presque toujours privés, donc payants. (M-Th se dit choquée par les prix pratiqués). Le passage au funérarium n'est pas obligatoire, seul l'est le transport, par les pompes funèbres. La plupart des obsèques civiles (environ 50% aujourd'hui) se font au cimetière, faute de lieu approprié. Il faudrait au moins un abri dans chaque cimetière.

M-P. : pour les croyants, il arrive de plus en plus que les curés ne veuillent plus dire de messes d'obsèques, messes qui sont d'ailleurs payantes à l'église. La bénédiction hors de l'église est gratuite.

Ph. nous indique qu'il a vu un prêtre se déplacer pour la bénédiction... d'une urne (à Lesconil).

J. demande s'il y a toujours une salle dédiée à cet usage à l'hôpital Laennec, à Quimper.

Ph. répond que non, il n'y a plus qu'une morgue, non prévue pour des cérémonies. Il souligne qu'à Pont-L'Abbé des cérémonies civiles ont été célébrées dans le local de l'Amicale Laïque.

Fr. se dit peu étonné du manque de ce type de salle. D'une part, il n'y avait pas de demande, d'autre part, beaucoup ressentent de la culpabilité à ne pas passer par l'église. Si on se met tous à réclamer, pourquoi pas... Mais pour un village comme Kernével, avec 20 décès dans l'année...

J. : ça n'est pas rentable !

Quelle cérémonie pour des obsèques civiles ?

Yv. : ne faudrait-il pas une salle polyvalente ?

Fr. : pas facile de gérer les horaires.

Ph. pense également que les communes n'aiment pas trop parler des cimetières : c'est toujours la dernière question abordée en conseil municipal. Ce style de salle serait un lieu abrité propice au recueillement.

Jl demande comment se passe un enterrement de rite protestant.

Ph. : le rite est très épuré. L'hommage se fait au temple, les adieux à la porte. Seule la famille va au cimetière.

El. : et pour les musulmans ? Passent-ils par l'imam ? La crémation est interdite par l'islam. L'inhumation se fait dans un linceul (linge blanc), sans cercueil.

Pour les juifs, le rabbin doit venir pour procéder à la toilette rituelle (qui n'est pas faite par les pompes funèbres). L'enterrement doit se faire dans un carré confessionnel.

Voir le livre **La mort, ses gestes et ses rites** (Actualité des religions)

M-Th. demande : La terre des cimetières est-elle consacrée ? N'y a-t-il pas eu abolition du caractère religieux des cimetières ? Faudra-t-il bientôt instaurer un carré pour les non croyants ?

Fr. demande si un cimetière municipal peut être multi religieux.

Ph. précise que la loi est la même pour tout le monde, même si cela pose problème pour les musulmans.

R. précise que des carrés laïques ou athées commencent à se créer.

Jl pense que si on oblige les musulmans au cercueil, ils crieront au non respect de leur croyance.

Ph. : en Ile de France, il y a des carrés de toutes confessions.

Jl pense que les défunts musulmans vont plutôt en terre musulmane....

P. suggère de consulter le site Internet de la mosquée de Paris où sont présentés les rites musulmans. Le passage à la mosquée et la cérémonie ne sont pas obligatoires. Pas de fleurs. Pour l'enterrement en France, l'obligation de cercueil est une norme sanitaire.

Second volet de notre débat : **le contenu de la cérémonie.**

Pour le défunt, pour ceux qui restent... Son inscription sociale .

Fr. a apporté le texte de ce qui se fait dans son village, lorsque la famille le demande : le mot de l'élu, la partie

Quelle cérémonie pour des obsèques civiles ?

personnalisée, la minute de silence...

J. souligne que le dernier mot est "adieu" (A Dieu !)

Ph, dans l'exercice de sa profession, remplace l'écu, mais c'est plus impersonnel. Il demande si beaucoup de familles réclament la présence d'un élu.

Fr. précise que dans son village tout le monde se connaît, et c'est un membre de la communauté, un citoyen qui part.

An. : c'était une décision municipale ?

Fr. : oui, sur une proposition de ma part.

R. : la parole personnalisée. Habituellement, c'est un ami, une connaissance, un parent qui la dit ; dans ce cas, c'est donc un élu.

Ph. : à Lesconil, les obsèques appartiennent à l'histoire locale : la famille participe à la cérémonie : enfants, petits enfants. Il y a aussi la minute de silence. Seuls les proches assistent à la mise en terre.

J. : il est souvent demandé à la famille de se retirer pendant la descente du cercueil (par rapport aux caveaux, par exemple, où il est souvent préférable d'éloigner la famille à l'ouverture).

Ph. précise qu'il est rare de procéder ainsi.

P. insiste sur la nécessité, le besoin de dire des mots au sujet du défunt. Ces paroles participent au deuil que vont devoir effectuer tous ceux qui restent .

(Faire le deuil : d'abord accepter la rupture, le caractère définitif de l'absence, faire le tri dans les liens qui nous unissaient, puis intérioriser la séparation pour pouvoir se détacher et partir vers autre chose).

Ph. : les mots sont là pour ça. Ils permettent de se réapproprier ce moment ultime en même temps qu'ils réaffirment la reconnaissance sociale du défunt.

M-P. : les présents sont là pour le défunt.

Ph. : il est très important que la famille assiste à la mise en bière. Cela fait partie du deuil, tout comme la participation à la cérémonie.

P. : à ce sujet, que penser de la présence des enfants ? Les plus jeunes ont souvent été écartés des enterrements (de leurs grands parents, par exemple).

Ph. précise que l'on meurt de plus en plus vieux : les petits enfants sont souvent grands.

El. : à l'enterrement d'un enfant, ceux de son école venaient.

Quelle cérémonie pour des obsèques civiles ?

Ph. : les enfants n'abordent pas la mort comme nous. Ils sont plutôt curieux de voir ce qui se passe.

Fr. revient sur la symbolique du curé accompagnant le défunt au cimetière. Nous n'échappons pas nous-mêmes à certaines pensées d'origine religieuse.

Ph. pense que le traitement serait plus égalitaire s'il y avait davantage d'enterrements civils.

M-Th. : ce qui a motivé ma demande de traiter ce sujet, c'est que ceux qui ne passent pas par l'église sont face à un grand vide.

S. relate une cérémonie à laquelle elle a participé au funérarium, un lieu bien trop petit. Qui plus est : une autorisation est nécessaire !

Fr. précise qu'il n'intervenait comme élu qu'après avoir discuté avec la famille. L'organisation appartient d'abord à la famille.

P. : et pourquoi n'y aurait-il pas quelqu'un chargé de cette cérémonie, au nom de la collectivité ?

S. : une personne des pompes funèbres ? Pour ceux qui ont de l'argent !

M-Th. : il manque toujours le côté "**salut au citoyen**"

P. : le fonctionnaire qui donnerait le salut au citoyen est forcément laïque, de part sa fonction.

Quel est le coût des obsèques ?

Ph. : pour l'inhumation ce coût varie de 1.500 à 2.000 euros. Cela comprend le cercueil, le transport, la fosse et les textes dans les journaux.

Un aparté sur le fonctionnement des pompes funèbres : il y a, en ce moment même une OPA venant des USA sur les entreprises européennes. La fin du monopole des Pompes Funèbres a assis le monopole des plus riches. En voulant supprimer un état de monopole, la commercialisation a été instaurée. Maintenant, même les assurances donnent dans les contrats d'obsèques.

Fr. : et il n'y a pas de différence entre les petits et les gros.

An. propose la copie d'un modèle de lettre à adresser aux maires des communes, pour réclamer une salle.

M-Th. : il est nécessaire de compléter la loi. A qui s'adresse-t-on pour faire avancer les choses ?

J. : il faut déjà nourrir notre réflexion....

P. a trouvé un article du Télégramme d'il y a deux ans, réclamant des lieux pour les cérémonies d'obsèques. Les différentes initiatives convergeront peut-être un jour !

Quelle cérémonie pour des obsèques civiles ?

Il évoque une occasion où il a pris la parole au cours d'une cérémonie. Il pense que cela lui a grandement facilité le travail de deuil.

Yv. Ce serait comment une belle cérémonie d'obsèques ?

Ph. : une belle cérémonie est une cérémonie qui touche les gens présents.

M-Th. précise qu'il est très dur de passer du fourgon au four, ou à la fosse, sans cérémonie.

Ph. : cela va aussi avec le désir du défunt, c'est un peu égoïste le "sans cérémonie" .

Pour la crémation, il faut encore se séparer des cendres. Et se repose la question du lieu.

M-Th. précise que une réglementation est en train de se mettre en place.

Philippe : il ne faudrait pas que ce soit trop réglementé...



Conclusion provisoire : un besoin existe ; la réflexion est à poursuivre. Pas simple, sur un sujet aussi sensible...

Nos travaux ont été complétés : [Quelle cérémonie pour des obsèques civiles \(2\) Cérémonie, textes, musique...](#)

Initiative parisienne : l'accompagnement des "indigents" :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/02/15/les-compagnons-du-dernier-voyage_1306104_3224.html